

Victime de la police

Émile Pouget

8 novembre 1896

Dans l'après-midi de dimanche, vers les deux heures, rue de la Banque, un prolo tirait un coup de revolver sur un sergot et le mouchait salement à la tête : d'une seconde balle il en blessait très légèrement un autre, à l'épaule.

Arrêté illico et conduit au poste, le meurtrier interrogé a dit :

« Je me nomme Joseph Leymarie. Je suis né à Forges, dans la Corrèze, en 1876. J'exerce la profession de garçon de cuisine. J'habite rue d'Aboukir, 43, et je suis sans travail.

» Depuis quinze jours, je n'ai presque rien mangé. J'ai voulu vendre une malle hier. On m'en a offert un prix dérisoire. J'ai refusé. J'ai passé la nuit dernière à errer autour des Halles.

» Ce matin, je suis allé rue des Francs-Bourgeois vendre mon pardessus à un brocanteur. Il m'en a offert six francs et m'a déclaré qu'il irait me payer chez moi. La bizarrerie de son attitude m'a fait penser qu'il avait été prévenu par la police, qui, je le sens, me surveille depuis plusieurs mois déjà, et qui, parce que je suis anarchiste, m'a fait perdre la place que j'occupais dans un grand restaurant des boulevards.

» Je savais si bien être en butte aux tracasseries de la police qu'il y a un mois j'ai acheté le revolver dont je me suis servi aujourd'hui. Dès ce moment j'avais l'intention de me débarrasser de mes ennemis qui, assurés de l'impunité, me poursuivent partout.

» Aussi, persuadé que j'allais être arrêté, je laissai mon pardessus chez le brocanteur et m'en allai droit devant moi avec l'intention de tuer un agent. Sur mon chemin, j'en rencontrai plusieurs qui ne faisaient pas mon affaire. Ce n'est qu'au coin de la rue de la Banque et de la rue des Petits-Champs que j'aperçus enfin un policier qui avait été mis là pour me surveiller. Je m'approchai de lui et je lui tirai un coup de revolver. »

Des déclarations du pauvre bougre ainsi que des enquêtes faites par la rousse chez ses patrons où l'on n'a eu que de bons tuyaux sur son compte, il résulte que le malheureux avait la manie de la persécution. Il voyait des roussins partout. Si quelqu'un le frôlait, si un inconnu arrêtaient par hasard les yeux sur lui,... ceux-ci étaient des policiers chargés de le suivre à la trace.

Fort bien ! Mais, nom de dieu, ce qu'on oublie de nous dire c'est par quelle filière a passé le cerveau de Leymarie pour arriver à être tourneboulé par la manie de la persécution.

La police a oublié de jaboter là-dessus.

Et ça s'explique : elle eût dû s'accuser elle-même !

Si, à l'heure actuelle, un sergot râle sur un lit d'hôpital, la caboche trouée par la balle du revolver de Leymarie, c'est sa faute à elle.

Depuis les lois scélérates, la rousse fait des siennes avec un toupet infernal : elle règne en maîtresse, sans que personne gueule contre elle. Lors des mascarades en l'honneur du tsar, elle a fait des ribambelles d'arrestations : un policier de la préfectorance a avoué à un rédacteur du *Soleil* que la rousse a le droit, si ça lui plaît, de foutre dedans la moitié de Paris, à propos de bottes.

Pas un quotidien républicain n'a gueulé contre cette déclaration ! Cassagnac seul a protesté. Hein, voilà qui est renversant : Cassagnac tartinant au nom de la liberté.

Conséquemment, pourquoi la police se gênerait-elle ?

Voici donc ses pratiques journalières : dès qu'un bon bougre est suspecté d'être anarcho, il est noté à la préfecture et, désormais, il est soumis à une surveillance continuelle ;

un policier, le pointeau, passe chez lui, tire les vers du nez du pipelet, va ensuite questionner le bistrot où il boulotte et, qui pis est, s'en va casser du sucre chez le patron où il travaille.

Si celui-ci est un peu andouillard, la vue d'un policier le retourne et illico, il saque son ouvrier. Si le singe est un peu dessalé, il répond qu'il se fout des opinions de ses ouvriers et n'exige d'eux que du bon boulot.

Mais comme le policier revient, pour le moins, deux ou trois fois la semaine — si ce n'est une fois par jour — le patron a vite soupé d'un tel lourdaud ; alors pour s'éviter la visite du pointeau, il fout son nègre à la porte !

Voilà le bon bougre sur le pavé : il mange de la vache enragée... et réussit à décrocher un nouveau patron.

Hélas ! c'est toujours le même tonneau : le pointeau revient à la charge et le prolo n'est pas long à être balancé !

Voilà où nous en sommes après 27 ans de République !

Leymarie n'a-t-il pas été victime du pointeau ? Voilà ce qu'il faudrait nous dire !

Il est probable qu'il n'a pas été plus bidard que quantité de prolos : la police lui a fait perdre son turbin et, la mistoufle aidant, la manie de la persécution l'a tourneboulé.



*Bibliothèque
anarchiste*

Émile Pouget
Victime de la police
8 novembre 1896

extrait le 22 septembre 2026 de la collection d'*Archives autonomes*, tiré du *Père
Peinard* du 8 novembre 1896

bibliotheque-anarchiste.com